

## Enquete Publique PLU

---

**De:** Jean-Noël FICHEUX  
**Envoyé:** samedi 29 juin 2019 16:24  
**À:** Enquete Publique PLU  
**Cc:** Jean-Noël FICHEUX  
**Objet:** Abbaye de Froidmont P.L.U  
**Pièces jointes:** Serres.docx; MARAICHAGE BIO.docx; Ferme de l'Abbaye de Froidmont.docx; Emplacement serre n 1.JPG; Emplacement Bergerie.JPG; elements synthetique elevage.xlsx; bergerie Coupe.pdf

Provenance : [Courrier](#) pour Windows 10



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

La proposition de modification du P.L.U de la commune d'Hermes visant a modifier l'attribution des parcelles n°245, n°246, n°221, n°212, n°211, n° 209, n°210, n°205, n°206, n°295, n° 208, n°216, n°203, n°204, n°215 n°202 de la Section A ; Feuille 000 A 03 visant a faire passer ses parcelles en zone NT et/ou N n'est pas possible.

Ces terres ayant toujours été exploitées dans le cadre d'une activité Agricole familiale depuis le 1 Septembre 1933.

La division de la parcelle n° 206 en deux ; Une partie en zone NT et une autre en partie en zone N ne répond a aucune logique. La parcelle et le mur classé Monument historique de la parcelle n° 206 représentant Un ensemble indivisible et continue depuis sa réalisation au début du XII éme siecle. Par ailleurs le projet d'installation de serres maraichères sur cette parcelle deviendrait impossible. Ceci engendrerait de très graves conséquences sur la survie de l'activité économique de l'exploitation agricole. (Installation en date du 2 janvier 2018). De surcroit, le développement de l'exploitation nécessitant le recrutement de plusieurs salariés sur le bassin Hermois ne pourrait pas avoir lieu. Le maintien de la parcelle 206 EN zone Agricole afin d'y permettre la création de serres de maraichage et l'installation d'une réserve d'eau est primordial pour le maintien de l'exploitation agricole. La trop forte limitation d'emprise au sol d'une classification en zone Nt de la parcelle 206 empêcherait la préservation de l'activité agricole.

Concernant la parcelle n° 245 ; la problématique est identique, un bâtiment agricole y est présent (d'une surface d'environ 420 m2), le projet d'installation d'une bergerie venant modifier et remplacé ce bâtiment en empiétant sur la parcelle 246 rend impossible le projet de réhabilitation du site et met également en péril la viabilité de l'activité agricole de l'exploitation et par la même occasion la remise en état, l'entretien de la ferme dite de la basse cours (Monument historique : Plus grande Grange cistercienne de l'Oise, Pigeonnier, mur). L'exploitation agricole existant depuis le XIIème siècle fait apparaitre depuis sa création une très forte activité d'élevage Ovine. De surcroit le projet d'installation d'une bergerie en remplacement du bâtiment métallique existant permettrait une meilleure intégration visuelle de ce bâtiment dans un environnement classé. La hauteur du faitage sensiblement plus bas que le bâtiment actuel ; des matériaux permettant un meilleure intégration visuelle ; le maintien d'une activité agricole respectueuse de son environnement permettant la remise en exploitation de surface agricole en pâtures permanente (les longs prés) ZONE Nh. L'installation de point d'ombre pour le bétail devenant impossible (zone NT), l'installation d'une bâche extérieure également.

Le développement de l'exploitation agricole (100% Bio Aujourd'hui) en maraichage bio, l'intégration d'une bergerie visant a permettre la remise en activité des terres agricoles dites des longs prés et l'intégration d'un verger biologique permettra dans le cadre de la conservation en zone classé Agricole des parcelles citées ci-dessus a terme la remise en état de l'ensemble des bâtiments et le développement d'une activité de gites équestres et la création de plusieurs emploi sur la commune d' Hermes permettant d'aller dans le sens d'une préservation d'un patrimoine existant et de sa mise

en valeur comme le souhaite la Mairie. La rénovation et le développement de l'attractivité de l'ensemble de l'Abbaye de Froidmont s'en verrait grandement amélioré. L'activité commercial voisine d'une salle de réception (verrière de 350 m<sup>2</sup> sur le site de l'Ancienne Abbaye de Froidmont) permettant en complément d'envisager une réhabilitation de l'ensemble des bâtiments de la ferme de la basse courte de l'Abbaye de Froidmont et d'aller dans le sens d'une offre touristique de qualité dans un environnement préservé et rénové.

Si le projet de P.L.U devait être conservé en l'état de ce qu'il est présenté aujourd'hui, c'est l'ensemble de ces projets de réhabilitation, de création d'emploi, de maintien de l'activité d'une ferme et la préservation/rénovation /réhabilitation d'un patrimoine qui s'en verrait rendu impossible. Ceci étant inconcevable. Une incohérence complète sur la zone Nt est notable. Comme indiqué l'ajout de la ferme de L'Abbaye de Froidmont dans le périmètre Nt et le passage PARTIEL en N et Nt de la parcelle 246 est illogique. Il en va de même pour la parcelle 206.

Evolution des couverts agricole dans le cadre de la présentation du P.L.U Page 19/230 : La cartographie est inexacte. N°246, 245 ET 202 partielle. Ces parcelles sont exploitées en terres agricoles.

L'emplacement de la bâche extérieure de 120m<sup>3</sup> sur secteur privé est inexact sur le rapport de présentation p24/230.

L'inscription du STECAL Nt comme indiqué sur le P.L.U vise un secteur a vocation principalement touristique et culturelle. Or l'exploitation agricole étant la seule partie ajouté par rapport au P.L.U de 2000, il relève la volonté de privilégier l'activité commercial (location de salle) au détriment de la continuité de l'activité agricole de la ferme de Mr FICHEUX.

Comme indiqué dans les objectifs du P.L.U en page 218 : conserver le caractère de bourg et des hameaux et valoriser le patrimoine bâti (en particulier l'ancienne Abbaye de Froidmont). La valorisation de la grange d'époque de l'Abbaye de Froidmont, non détruite lors de la révolution française contrairement a L'ancienne Abbaye de Froidmont dont il ne reste que les ruines ne passe pas par un classement des terrains agricole en zone Nt afin d'empêché la viabilité de l'exploitation agricole mais bien par la préservation de son activité agricole afin de permettre la préservation de cet ensemble architecturale.

Le choix d'une activité de maraichage biologique va dans le sens d'une demande tres significative. Actuellement en charge de la gestion de magasins en réseau spécialisé biologique (type biocoop, natureo, eau vive, biomonde...). Ma base de client et les conditions d'achat déjà validé me permette d'avoir un business plan viable dans le cadre de cette activité économique.

Le choix des serres est orienté sur des serres multichappelles type serre Asy-Eco de la marque BARRE.

Caractéristiques techniques :

LARGEUR DE CHAPELLE 9,60 m, section poteaux 60\* 60 mm.

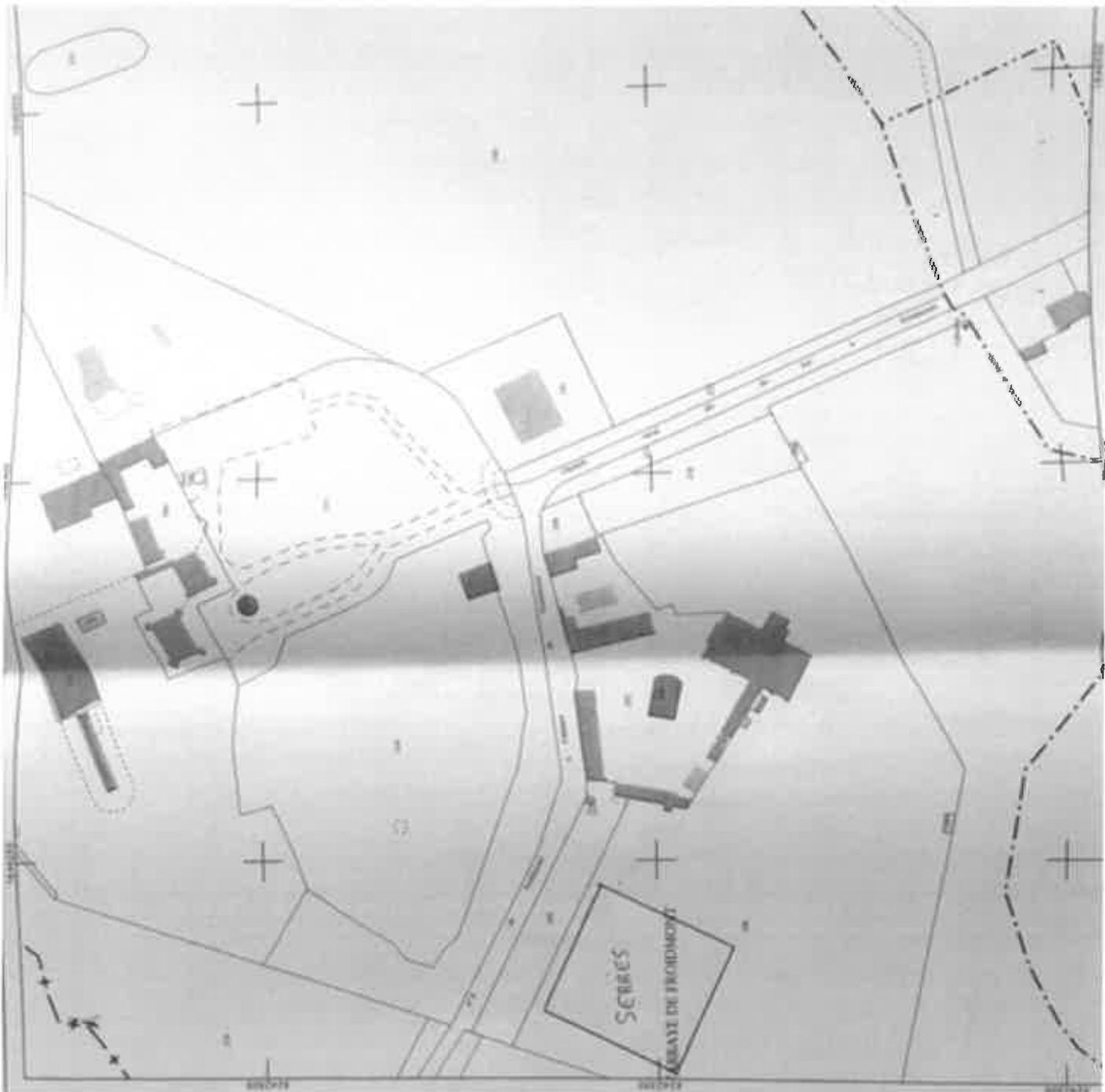
La hauteur Faitage maximal : 7 mètres.

Longueur : env 60 metres

L'orientation de la sert sera dans l'axe Nord/Sud 25°.

La surface des serres Asy-Eco sera de 3600 m<sup>2</sup> ; Avec une réalisation en deux temps de 1800 m à chaque fois.

Des serres complémentaires de type évo tunnel d'une surface de 1440 m<sup>2</sup>, Hauteur au faitage 3,99m, double chapelle d'une largeur de 9,60 mètres sur 75 mètres de longueur compléteront la surface de serres (destiné a la culture de fruits rouges) .



<p><b>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</b></p> <p><b>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</b></p>	
<p>Département : OISE</p> <p>Commune : HORMES</p>	<p>Section : A</p> <p>Feuille : 000 A 03</p> <p>Echelle d'origine : 1/1000</p> <p>Echelle d'édition : 1/1000</p> <p>Date d'édition : 21/06/2019</p> <p>(Règles techniques de l'IGN)</p> <p>Coordonnées en projection : NAD93/CGCS48</p>
<p>Le plan visuel sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :</p> <p><b>BEAUVAIS</b></p> <p><b>POLE TOPOGRAPHIQUE 29 RUE DU DOCTEUR BERNARD 80018 80018 BEAUVAIS CEDEX</b></p> <p>tel. 03-44-79-54-42 fax 03-44-79-55-17</p> <p>edf.beauvais@oifa.finances.gouv.fr</p>	
<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p> <p>©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics</p>	



Effectif Moyen Present	319
Taux de mise bas	94%
PROFICITE ADULTE	179%
Taux mortalité agneaux	15,20%
Productivité troupeau/EMP	122%
Marge Brute/EMP	138 Euros

La forte marge / EMP s'explique par le choix d'un troupeau de race texel (race pour système herbagé en opposition a d'autre race type Ile de France)  
Ceci permettant une exploitation des zone HUMIDE et leur preservation par un système d'entretien ecologique et economiquement viable pour l'exploitation agricole.

# Bergerie 15 m x 60 m - 400 brebis

